

# Bulletin d'adhésion – année 2024



Nom ..... Prénom .....

Association/Collectivité/Entreprise  
.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville : .....

Tel. ....

Mail .....@.....

## J'adhère à l'association en tant que

- particulier : 20 €
- particulier en tarif réduit : 10 €  
(chômeurs, minima sociaux, étudiants)
- foyer : 30 € \* (précisez ci-dessous)
- scolaire : 3 €
- association : 40 €
- entreprise ou collectivité : 60 €

Je souhaite soutenir les actions de l'association et je fais un don de ..... €

Je désire recevoir un reçu de mon adhésion par mail

Mode de paiement : .....

\*nom des personnes constituant le foyer .....

## Je souhaite devenir membre actif de l'association et m'impliquer dans :

- la mission générale de l'association sur l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté,
- le groupe des « Gens qui sèment » : jardinage et grainothèque,
- le groupe des « Gens du jardin » : jardinage, partage d'expériences, ateliers,
- le groupe réduction des déchets : prêt et location de matériel, démarche zéro déchet, compostage, ateliers créatifs, recyclage de tissus et matériaux,
- le groupe « Paré à Virer » : démocratie participative vers les collectivités,
- le groupe « Les Ecomobiles » : promotion des mobilités douces,
- le groupe « Aliments-Terre » : ateliers cuisine (bio, locale, de saison),
- l'organisation des projections-débats,
- l'animation et la gestion de l'association

Bulletin à déposer ou à envoyer accompagné de votre règlement à :  
Association Sur un Air de Terre – QuéLOURDEC - 29120 Pont-l'Abbé

Date : .....

Signature :



Association reconnue d'intérêt général  
contact : [surunairdeterre@netcourrier.com](mailto:surunairdeterre@netcourrier.com)  
site internet : [www.surunairdeterre.fr](http://www.surunairdeterre.fr)

## Adhésion Sur un Air de Terre 2024

L'association Sur un Air de Terre - QuéLOURDEC 29120 Pont-l'Abbé - reconnaît avoir reçu, au titre d'adhésion pour l'année 2024, un versement de ..... ouvrant droit à une réduction d'impôt, en date du ..... de la part de

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code général des impôts – article 200 : Un seul plafond global (20 % du revenu imposable) et un taux de réduction unique (66%) s'applique pour les versements (dons ou cotisations consentis sans contrepartie) ainsi que l'abandon de revenus ou de produits, effectués au profit des organismes d'intérêt public.